



# RAPPORT DE GESTION ET COMPTES ANNUELS 2023



# **SOMMAIRE**

- 1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 2. COMPTES ANNUELS**
- 3. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

# ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

Inscrite au T.I de Colmar – Volume 71 – Folio 132

30 rue Henner – 68000 Colmar

**ASSEMBLEE GENERALE du 22 juin 2024**

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le rapport de gestion est un compte-rendu chiffré synthétique de l'activité de l'ensemble de nos établissements et services. Sont évoqués, les résultats 2023, la structure patrimoniale et financière au 31 décembre, ainsi que les perspectives d'avenir par la présentation du budget 2024. Ce rapport est complété par diverses autres informations prévues par la loi et les règlements.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi comptable et aux obligations qui incombent à l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE, en vertu des conventions de financement.

Ce rapport va présenter successivement :

1	Introduction.....	3
1.1	Faits marquants de l'exercice.....	3
2	Les résultats .....	4
2.1	La gestion contrôlée .....	4
2.2	La gestion propre .....	7
3	Le patrimoine .....	9
3.1	Le bilan.....	9
3.2	la section d'investissement (FRI).....	10
4	Les perspectives d'avenir.....	10
4.1	Gestion contrôlée .....	11
4.2	Gestion propre .....	11
5	Autres informations .....	12
5.1	Modes de financement des activités sous gestion contrôlée .....	12
5.2	Passif social.....	12
5.3	Contributions volontaires .....	12
5.4	Publication des comptes.....	13
5.5	Conventions et remboursements de frais aux administrateurs .....	13
5.6	Les cotisations .....	13
5.7	Conclusion .....	13

# 1 INTRODUCTION

Les activités de l'association sont exercées dans des établissements et services, regroupées en 4 blocs financeurs :

- ARS Assurance Maladie
- CEA Département du Haut Rhin
- CEA Département du Bas Rhin
- Gestion propre

Les mouvements financiers des établissements et services de l'association, sont suivis dans 30 comptabilités distinctes présentant 43 résultats. Cette organisation comptable permet de vérifier l'équilibre financier de chaque établissement et service et de rendre compte à l'Autorité de Tarification compétente, du résultat des délégations financières qui nous ont été accordées.

Le nombre de places financées en établissements ou services médico-sociaux sur l'exercice 2023 est de 2 526.

## 1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2023, il y a lieu de rappeler

En terme de développement et d'autorisations :

- l'extension de + 20 places au SAMSAH Autisme - double financement ARS - CEA à compter du 1er mai 2023.
- l'extension de + 2 places en milieu ordinaire au SESSAD Mutzig à compter du 1er janvier 2023
- la signature le 9 février 2023 de l'avenant n°7 du CPOM 2015-2020 portant sur la prorogation jusqu'au 31 décembre 2023,
- la prorogation de notre autorisation de frais de siège jusqu'au 31 décembre 2023 par courrier de l'ARS en date du 29 mars 2022.

En termes de fonctionnement :

En 2023, les résultats tiennent compte de la régularisation des provisions pour heures supplémentaires. La valorisation au 31.12.2022 est inscrit dans les charges exceptionnelles de 2023 pour 808 k€. La variation 2022/2023 est inscrite dans les charges de personnels pour 294 k€.

La provision EIEP a été ajustée en 2023 sur la base des entretiens non réalisés soit une reprise de 366 k€. La fin de la prescription de la provision, de 858 k€ constituée en 2021 pour la période 2014-2020, se fera au 01/01/2024.

Concernant la suite de la vente du 2 et 40 Rue de la Charité Contexte :

Les sociétés étant en liquidation, il nous semble opportun et possible de patienter pour obtenir plus d'informations sur le prix de vente final par le liquidateur. A ce jour, une procédure est en cours, nous n'avons pas de certitude des prix qui seront proposés par les potentiels acheteurs. Nous confirmons qu'il n'y a pas d'impact sur l'exercice 2023.

## 2 LES RESULTATS

Le résultat global 2023 affiche un déficit de **- 3 167 542 €** contre un déficit en 2022 de **- 3 276 058 €**.

Les résultats de fonctionnement des différents établissements et services seront présentés selon l'ordre suivant :

- la gestion contrôlée
- la gestion propre

### 2.1 LA GESTION CONTROLEE

Les produits constituent les ressources de ces établissements et services selon les modes de financement tels que mentionnés au 5.1 du présent rapport et s'élèvent pour l'exercice à 75 829 354 € contre 73 034 988 € en 2022.

Les charges, comptabilisées par nature, se déduisent pour constituer le résultat comptable. Elles se totalisent à 76 567 260 € contre 73 129 886 € en 2022.

**Tableau des Résultats Global (dont siège et étapes GC)**

	<b>Charges</b>	<b>%</b>	<b>Produits</b>	<b>%</b>	<b>Résultat</b>
<b>Gestion contrôlée</b>					
Ars Assurance Maladie	42 174 064 € <sup>✓</sup>	55,1%	42 247 391 €	55,7%	73 327 €
CEA - Département du Haut-Rhin	15 560 587 € <sup>✓</sup>	20,3%	15 790 591 €	20,8%	230 004 €
CEA - Département du Bas-Rhin	13 041 723 € <sup>✓</sup>	17,0%	12 471 703 €	16,4%	-570 020 €
Siège & Etapes (Gc)	5 790 886 € <sup>✓</sup>	7,6%	5 319 669 €	7,0%	-471 217 €
<b>Total Gestion Contrôlée</b>	<b>76 567 260 €<sup>✓</sup></b>	<b>100,0%</b>	<b>75 829 354 €<sup>✓</sup></b>	<b>100,0%</b>	<b>-737 906 €</b>

## 2.1.1 RESULTATS COMPTABLES ET ECARTS BUDGETAIRES

Les résultats 2023 sont comparés au budget pour dégager des écarts. Le budget représente le résultat attendu dans le cadre des conventions de financement. Le tableau ci-après regroupe les résultats par blocs financeurs.

Résultats	Réel 2023	Budget 2023	Réel 2022	Ecart R2023-B2023
Ars Assurance Maladie	73 327	0	166 323	73 327
CEA Département du Haut-Rhin	230 004	-64 419	203 576	294 423
CEA Département du Bas-Rhin	-570 020	-266	-559 089	-569 754
Siège et Etapes (Gc)	-471 217		94 292	-471 217
<b>Total</b>	<b>-737 906</b>	<b>-64 685</b>	<b>-94 898</b>	<b>-673 221</b>

Le résultat comptable 2023 affiche un déficit de – 737 906 € alors que celui-ci était prévu à – 64 685 € compte tenu de reprises de résultats antérieurs.

Les dotations de financement, sans tenir compte des crédits non reconductibles, progressent par rapport à 2022 au titre des effets liés à la création de services et établissements (dont effet année pleine des créations 2022) et par application du taux de reconduction.

Le niveau des charges en 2023 affiche un dépassement budgétaire de l'ordre de 2.9 % (+ 2 137 k€) compensé par un niveau de recettes de tarification et d'autres recettes (groupe 2 & 3) supérieur à celui attendu à savoir + 1 464 k€ soit + 3.5 %.

Les établissements financés par la CEA68 et l'ARS sont globalement excédentaires.

La vacance ponctuelle de certains postes suite à des mouvements de personnel ainsi que la reprise de provision pour risque liés aux entretiens professionnels permettent de couvrir le dépassement généré par la constatation des provisions pour heures et CET.

Le déficit important constaté au niveau du périmètre de la CEA 67 s'explique pour l'essentiel par des dépassements liés au contexte inflationniste (fluides, médicaments, transports...), par des travaux d'entretien plus importants et par la constatation des provisions pour heures et CET.

Le déficit généré par le siège s'explique par la constatation des provisions pour heures et CET, le dépassement des honoraires et des travaux d'entretiens et maintenances.

## 2.1.2 RESULTATS ADMINISTRATIFS ET PROPOSITION D'AFFECTION

Le résultat comptable dit « de gestion contrôlée » est ajusté d'éventuelles reprises de résultats antérieurs opérés par le tarificateur mais aussi de reprises de reports à nouveau destinées au financement de dépenses non récurrentes engagées dans l'exercice pour constituer le résultat administratif dont il est rendu compte aux Autorités de Tarification.

Nous distinguons ces résultats de la manière suivante :

	Résultats de l'exercice	Reprise Report à nouveau	Résultats administratifs à affecter
Ars Assurance Maladie	73 327	397 729	471 056
CEA Département du Haut-Rhin	230 004	470	230 474
CEA Département du Bas-Rhin	-570 020	266	-569 754
Siège et Etapes (Gc)	-471 217	0	-471 217
<b>Total</b>	<b>-737 906</b>	<b>398 465</b>	<b>-339 441</b>

Les résultats administratifs seront confirmés par les Autorités de Tarification en application de l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

La reprise de report à nouveau est destinée à couvrir des dépenses conjoncturelles en lien avec le projet ERP et d'autres dépenses (départ à la retraite, formations, installation...) non couvertes par les recettes de l'exercice.

Il en est proposé les affectations suivantes :

	Total à affecter	Affectation			
		Report à nouveau	Report à nouveau constitué des Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Report à nouveau constitué de dépenses refusées	Réserves
Ars Assurance Maladie	471 056	-210 019	-11 425	-36 536	729 036
Communauté Européenne d'Alsace	-339 280	-537 648	-132 797	0	331 165
Siège et Etapes (Gc)	-471 217	-494 960	26 043	0	-2 300
<b>Total</b>	<b>-339 441</b>	<b>-1 242 627</b>	<b>-118 179</b>	<b>-36 536</b>	<b>1 057 901</b>

Le résultat, globalement déficitaire est proposé en affectation

- en report à nouveau pour – 1 242 627 € dont – 918 979 € affectés en report à nouveau débiteur, 234 000 € destinés au financement de mesures d'exploitation à engager sur des exercices ultérieurs et – 557 648 € hors CPOM ARS proposés à la reprise de notre financeur la CEA
- - 118 179 € en report à nouveau correspondant aux dépenses non opposables (variation dette congés payés) et – 36 536 € au titre des charges refusées (Capeap et impro Bollwiller)
- 1 057 901 € proposés en réserves,
  - ⇒ dont – 204 338 € en reprise de réserves de compensation des déficits et + 1 088 059 € en dotation
  - ⇒ dont – 137 600 € en reprise de réserves de compensation pour charges d'amortissement
  - ⇒ dont 311 780 € en dotation de réserves de compensation pour charges d'amortissement destinés au financement de projets architecturaux et de gros travaux d'entretien

## 2.2 LA GESTION PROPRE

### 2.2.1 RESULTATS COMPTABLES

<b>Les produits</b>	Réel 2023	Réel 2022	Ecart réel N/N-1	Budget 2023
Vie Associative	2 005 530	2 359 105	-353 575	739 218
ESAT	28 329 414	27 512 413	817 001	27 764 267
EA	6 482 326	6 480 048	2 278	6 874 678
Etapes Formation	1 345 992	1 439 691	-93 699	1 257 348
Fath Dannemarie (Gp)	155 886	169 047	-13 161	165 936
Fath Mutzig (Gp)	35 496	29 052	6 444	
<b>Total</b>	<b>38 354 644</b>	<b>37 989 356</b>	<b>365 288</b>	<b>36 801 447</b>

<b>Les charges</b>	Réel 2023	Réel 2022	Ecart réel N/N-1	Budget 2023
Vie Associative	1 329 464	2 095 444	-765 980	828 804
ESAT	30 996 084	30 502 432	493 652	30 868 975
EA	6 865 692	7 061 062	-195 370	6 860 677
Etapes Formation	1 464 073	1 378 326	85 747	1 255 713
Fath Dannemarie (Gp)	85 389	102 008	-16 619	108 946
Fath Mutzig (Gp)	43 578	31 243	12 335	
<b>Total</b>	<b>40 784 280</b>	<b>41 170 516</b>	<b>-386 236</b>	<b>39 923 115</b>

<b>Résultats</b>	Réel 2023	Réel 2022	Ecart réel N/N-1	Budget 2023
Vie Associative	676 066	263 661	412 405	-89 586
ESAT	-2 666 670	-2 990 019	323 349	-3 104 708
EA	-383 366	-581 014	197 648	14 001
Etapes Formation	-118 081	61 365	-179 446	1 635
Fath Dannemarie (Gp)	70 497	67 039	3 458	56 990
Fath Mutzig (Gp)	-8 082	-2 191	-5 891	0
<b>Total</b>	<b>-2 429 636</b>	<b>-3 181 160</b>	<b>751 524</b>	<b>-3 121 668</b>

Le résultat comptable 2023 est déficitaire à hauteur de – 2 429 636 € contre - 3 181 160 € en 2022 et – 3 121 668 € prévu au budget.

L'activité de la vie Associative, affiche un résultat excédentaire : (+ 676 k€ contre -90 k€ prévu) qui s'explique pour l'essentiel par un résultat de la gestion des placements supérieur à l'objectif et par les produits de cession des bâtiments.

Le niveau de résultat des ESAT et de l'EA reste fortement déficitaire même si une amélioration est constatée par rapport au budget et à 2022.

En termes d'activité, la production des ESAT est supérieure à celle attendue (+ 3 % + 344 k€) avec un niveau de marge brute à + 3 % (+ 322 k€) par rapport à celui prévu.

Pour l'Entreprise adaptée, celle-ci, est inférieure aux prévisions, à savoir - 8 % (- 362 k€) avec un niveau de consommation de matières moindre qui porte la perte de marge brute à – 351 k€ (- 8%).

Etapes formation, affiche un niveau d'activité en dessous de l'objectif (- 4 % et - 47 k€) mais ayant nécessité un niveau de sous-traitance moins important (85 k€). Ainsi la marge brute est supérieure à celle prévue (+39 k€ + 4 %). Les frais de personnel sont supérieurs à ceux prévu (+15 % +121 k€), cela s'explique par un recours plus important aux CDD et un niveau de qualifications du personnel plus élevé. Le niveau de résultat est donc déficitaire.

## 2.2.2 AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION PROPRE

Il est proposé d'affecter les résultats de gestion propre en retenant les principes suivants :

- L'Association reporte ses résultats après imputation des résultats des établissements sous gestion contrôlée non acceptés par les Autorités de Tarification (hors l'ESAT et l'Entreprise adaptée).
- Les résultats de l'ESAT, de l'Entreprise Adaptée et de Etapes formation sont proposés en réserve d'investissement et en report à nouveau.

Déterminons, tout d'abord les résultats à affecter.

	Résultat 2023	Report 2022	Résultat à affecter
Vie Associative	676 066	544 822	1 220 888
ESAT	-2 666 670	-8 530 676	-11 197 346
EA	-383 366	-819 413	-1 202 779
Etapes Formation	-118 081	50 851	-67 230
Fath Dannemarie (Gp)	70 497	135 478	205 975
Fath Mutzig (Gp)	-8 082	-3 388	-11 470
<b>Total</b>	<b>-2 429 636</b>	<b>-8 622 326</b>	<b>-11 051 962</b>

L'affectation est proposée comme suit :

	Total à affecter	Affectation		
		Réserve investissement	Charges transférées des établissements	Report à nouveau
Vie Associative	1 220 888		129 536	1 091 352
ESAT	-11 197 346			-11 197 346
EA	-1 202 779			-1 202 779
Etapes Formation	-67 230			-67 230
Fath Dannemarie (Gp)	205 975			205 975
Fath Mutzig (Gp)	-11 470			-11 470
<b>Total</b>	<b>-11 051 962</b>	<b>0</b>	<b>129 536</b>	<b>-11 181 498</b>

Après reprise par la Vie Associative des charges GC refusées, il est proposé d'affecter le solde en report à nouveau – 11 181 498 €.

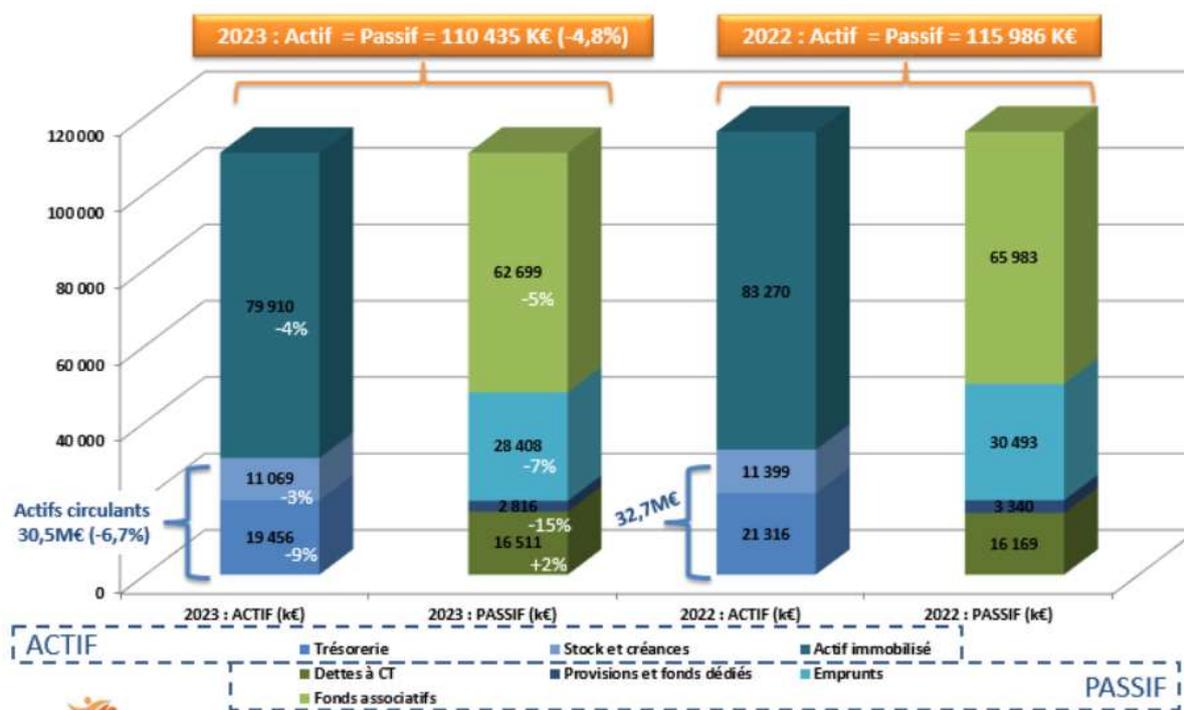
### 3 LE PATRIMOINE

L'activité des établissements est à compléter par la présentation du patrimoine de l'Association, c'est-à-dire le bilan, actif & passif, le tableau de financement et le plan d'investissement.

#### 3.1 LE BILAN

Les composantes du patrimoine, valorisées selon les coûts historiques, au 31 décembre 2022 sont comparées à l'exercice précédent.

Le total du bilan se totalise à 110 435 312 € contre 115 986 192 € en 2022, et se compose des éléments suivants :



**Les immobilisations nettes** diminuent de - 4 % (- 3 361 k€) compte tenu d'un montant d'investissements réalisé en 2023 inférieur au montant de la dotation aux amortissements pratiquée, de la cession de bâtiments.

Le niveau de **stocks** diminue de 69 k€

**Les créances** diminuent de 262 k€

**La trésorerie** diminue de 1 860 k€

**Les fonds propres** diminuent de - 3 284 k€ compte tenu du niveau de résultat de l'exercice déficitaire et de reprises de subvention et provisions réglementées.

Diminution **des fonds reportés** et diminution des postes **provisions pour risque et charges**

La provision constituée en 2020 pour le risque social lié au non-respect de la réglementation en matière d'Entretien Individuel et Entretien Professionnel a été ajusté au 31 décembre 2023 soit une reprise de 366 k€ ce qui porte la provision à 1 128 k€.

Le remboursement de la dette explique la diminution du poste « emprunts » de - 2 085 k€

L'augmentation des **dettes à court terme** pour 342 k€ s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des dettes provisionnées liés à la constatation sur l'exercice 2023 des heures supplémentaires et CET (+1 220 k€) compensée par la diminution de la dette vis-à-vis de la Région au titre du projet FATEA - consortium automobile non réalisé (- 667 k€)

### 3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT (FRI)

La section d'investissement présente les emplois et les ressources de l'exercice. Il permet l'analyse des mouvements comptables affectant le patrimoine de l'Association.

EMPLOIS	31/12/2023	31/12/2022	RESSOURCES	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations	2 521 245	2 152 728	Fonds Associatif & réserves	-1 969 572	-2 614 922
Remboursements emprunts	2 081 195	2 087 830	Subv. & prov. immob.	250 358	1 624 537
			Nouveaux emprunts & dettes ass.		2 483
			VNC cessions immob.	65 751	3 956 190
Reprise Subv. & Prov.immob.	366 357	413 931	Amortissements	5 816 132	5 910 387
<b>Augmentation du FRI</b>		<b>4 224 185</b>	<b>Diminution du FRI</b>	<b>806 129</b>	
	4 968 797	8 878 675		4 968 797	8 878 675

Les investissements réalisés pour 2 521 k€ (contre 2 152 k€ en 2022) figurent en emplois au titre des **immobilisations**

La variation **fonds associatifs & réserves** est constituée des résultats de gestion propre de l'exercice et des résultats 2021 de gestion contrôlée affectés en réserve de compensation de charges d'amortissement.

Les **subventions et provisions réglementées**, nettes de reprises, résultent du mode de financement retenu pour certains investissements, à savoir subventions amortissables et provisions à reprendre sur immobilisations selon les spécificités du secteur médico-social.

Les **provisions pour renouvellement d'immobilisations** sont octroyées par l'Autorité de tarification et constituent une ressource réglementaire mais non récurrente.

Les sorties d'immobilisations pour leur **valeur nette** comptable constituent une ressource.

Les **amortissements** représentent une ressource importante et sont en retrait pour s'établir à 5 816 k€.

## 4 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Après la présentation des résultats 2023, il convient d'évoquer les budgets 2024 qui traduisent la continuité des activités.

#### 4.1 GESTION CONTROLEE

Les budgets 2024 des établissements sous gestion contrôlée sont regroupés par blocs financeurs.

Les résultats sont prévus à l'équilibre. Toutefois nous rappelons qu'il s'agit de budgets proposés aux autorités de tarification qui en disposent.

	Budget 2024		
	Produits	Charges	Résultat
Ars Assurance Maladie	47 158 493	-47 158 493	0
Communauté Européenne d'Alsace	24 764 429	-24 764 429	0
Total	<b>71 922 922</b>	<b>-71 922 922</b>	<b>0</b>

L'activité des établissements est déterminée en fonction des agréments validés dans le cadre des conventions de financements, indépendamment des journées d'ouverture et du taux d'absentéisme.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un budget proposé que nous soumettons à nos autorités de tarification. Il ne correspond pas au budget qui nous sera réellement accordé courant de l'exercice 2024.

Il s'agit d'un budget en reconduction en tenant compte des effets de l'inflation. Pour 2024 les impacts importants liés à l'évolution des coûts de l'énergie ont été intégrés pour l'ensemble des établissements. Les propositions budgétaires 2024 tiennent aussi compte de l'impact de la demande d'application des mesures salariales du secteur Médico-Social pour l'ensemble des salariés.

#### 4.2 GESTION PROPRE

	Budget 2024		
	Produits	Charges	Résultat
Vie Associative	767 022	-869 278	-102 256
ESAT	29 169 277	-31 080 903	-1 911 626
EA	5 975 998	-7 043 263	-1 067 265
Etapes Formation	1 423 905	-1 461 278	-37 373
FATH Dannemarie (GP)	152 096	-97 209	54 887
FHTH 67 (GP)	35 496	-44 266	-8 770
Total	<b>37 523 794</b>	<b>-40 596 197</b>	<b>-3 072 403</b>

L'Association envisage des résultats financiers à la baisse et un maintien de ses activités associatives et militantes. Le résultat prévu est un déficit.

Les activités des ESAT, de l'Entreprise Adaptée et d'Etapes formation sont prévues à la hausse par rapport au réalisé 2023, à savoir 19 483 K€ contre 18 722 k€, soit une progression de +4,06 %.

Le contexte économique incertain, le recours à des moyens complémentaires pour réaliser les productions, l'inflation ainsi que la structure actuelle de nos établissements ne permettent pas un retour à l'équilibre sur l'exercice 2024.

Le budget 2024 présenté ne tient pas compte de la totalité des charges et produits exceptionnels à la mise en œuvre des actions du plan de retour à l'équilibre.

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 MODES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES SOUS GESTION CONTROLEE

Les activités sous gestion contrôlée se caractérisent par l'octroi de financements dont il faut rendre compte. On peut distinguer 2 modes de financement :

- Le premier dans le cadre du CPOM mis en place pour la période 2016-2020 et signé en date du 29 décembre 2015 pour le financement des établissements ARS Assurance Maladie et qui se traduit par le versement d'une dotation globalisée commune (DGC). Un avenant sera signé en 2024 pour proroger le délai de ce CPOM jusqu'au 31 décembre 2025.
- Le second, dans le cadre de conventions avec la Communauté Européenne d'Alsace avec des dotations de prix de journées globalisé octroyées par établissement pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Les frais de siège sont intégrés dans les dotations de financement des établissements conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté ARS Alsace du 17 février 2017 qui autorise expressément le Siège pour la période 2017-2021. Un avenant signé en 2022 proroge le délai jusqu'au 31 décembre 2023. L'agrément de frais de siège fera également l'objet d'un avenant dans le cadre de l'avenant du CPOM signé avec l'ARS pour la période du 1<sup>e</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2025.

### 5.2 PASSIF SOCIAL

Certains établissements ou services sous gestion contrôlée ont constitué, sur demande des Autorités de Tarification, des provisions pour départ à la retraite. Ces provisions s'élèvent au 31/12/2023 à **118 413 €**. Le passif social, non comptabilisé, lié aux retraites est évalué **2 417 332 €** et est mentionné dans l'annexe comptable.

### 5.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :

Les dons en nature, qui sont suivis et valorisés et dont le montant reçu au cours de l'exercice est inscrit au pied du compte de résultat.

Les prestations de bénévoles, au-delà de la participation normale de chaque membre, selon la responsabilité qu'il a bien voulu accepter, ne donnent actuellement pas lieu à évaluation, ni à comptabilisation.

## 5.4 PUBLICATION DES COMPTES

Les Comptes Annuels sont publiés sur le site officiel [www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr).

Il appartient au Conseil d'Administration de porter à la connaissance de l'Assemblée Générale, les informations prescrites par la Loi.

## 5.5 CONVENTIONS ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont remboursés des frais et charges sur justificatifs, qu'ils exposent dans le cadre de leur mandat. Ces dépenses sont enregistrées dans les comptes. Le Commissaire aux Comptes dans le cadre de son rapport spécial transmettra les informations sur le sujet.

## 5.6 LES COTISATIONS

La qualité de membre d'une Association entraîne le versement d'une cotisation. Elle constitue une participation personnelle et la traduction de l'adhésion aux valeurs de l'Association. Le Conseil d'Administration sollicite l'Assemblée Générale à ce sujet pour la fixation de la **cotisation 2024** comme suit :

Cotisations	2024
UNAPEI	42,0 €
UNAPEI Grand Est	6,0 €
URAPEI Alsace	6,0 €
UDAF	1,0 €
ATA	0,5 €
Association APBA	24,5 €
<b>TOTAL</b>	<b>80,0 €</b>

Nous rappelons que le montant de la cotisation est réduit à 20 € pour les adhérents qui justifient d'une cotisation à l'UNAPEI par ailleurs.

Depuis 2017, les personnes en situation de handicap, majeures et bénéficiaires d'un service ou accueillies dans un établissement géré par l'association, peuvent adhérer. Le montant de leur cotisation est fixé à 20 €.

## 5.7 CONCLUSION

Le rapport de gestion se doit de traduire en termes financiers, le compte-rendu de la gestion du Conseil d'Administration. Nous espérons que cette présentation ait été claire et compréhensible. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Conseil d'Administration

**COMPTES ANNUELS**

**2023**

**Période du 01/01/2023 au 31/12/2023**

**ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**

2 avenue de Strasbourg  
68350 DIDENHEIM

APE : 8720A  
Siret : 77564261400017

**HG EXPERTISE Sarl**

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace

**2, rue des Vosges 68350 DIDENHEIM**

**+33 389 611 200    info@hg-expertise.com**

*Capital social : 800.000 € - Siret : 502 804 107 00014 - N° TVA Intra. : FR 59 502 804 107 - APE 6920Z  
IBAN FR76 1027 8035 3000 0208 7360 149 - BIC CMCIFR2A*

## Sommaire

<b>Rapport de présentation des comptes annuels</b>	<b>1</b>
<b>1. Comptes annuels</b>	
Bilan	2
Compte de résultat	4
Annexe	
<i>Synthèse de l'annexe</i>	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Liste des établissements</i>	10
<i>Faits caractéristiques</i>	12
<i>Notes sur le bilan</i>	13
<i>Tableau de variation des fonds associatifs</i>	18
<i>Etat des provisions et réserves</i>	19
<i>Fonds dédiés &amp; fonds reportés</i>	20
<i>Détail des résultats administratifs proposés</i>	21
<i>Résultats et reports à nouveau</i>	22
<i>Tableau de financement FRNG</i>	23
<i>Tableau de financement BFR / TRE</i>	24
<i>Répartition des produits</i>	25
<i>Engagements donnés et reçus</i>	26
<i>Informations diverses</i>	27

## Rapport de présentation des comptes annuels

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission d'établissement des comptes annuels de l'association

ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission .

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 24 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	110 435 312
Total des ressources	104 765 092
<b>Résultat net comptable (Déficit)</b>	<b>-3 167 542</b>

Fait à DIDENHEIM

Le 31/05/2024

Joël HAABY

Expert-comptable

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	658 135	550 489	107 646	96 254
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	8 028 220	255 430	7 772 790	7 780 035
Constructions	120 201 084	58 605 411	61 595 673	65 169 330
Installations techniques, matériel et outillage	18 192 762	15 177 822	3 014 941	3 426 806
Autres immobilisations corporelles	16 335 818	13 689 920	2 645 898	2 934 797
Immob. en cours / Avances et acomptes	1 008 981		1 008 981	373 660
Biens reçus par legs / donations destinés à être	210 000		210 000	210 000
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	63 094	1 200	61 894	54 893
TIAP & autres titres immobilisés	1 155 002	75 366	1 079 636	1 079 954
Prêts	1 260 498		1 260 498	1 089 111
Autres immobilisations financières	1 158 978	7 184	1 151 794	1 055 548
<b>Total I</b>	<b>168 272 571</b>	<b>88 362 821</b>	<b>79 909 750</b>	<b>83 270 389</b>
Comptes de liaison				
<b>Total comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et autres approv.	172 843		172 843	182 213
En cours de production de biens	3 127		3 127	32 914
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	25 000		25 000	54 627
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	145 767		145 767	34 465
Créances				
Usagers et comptes rattachés	5 908 813	213 861	5 694 952	5 911 856
Créances reçues par leg ou donations	24 953		24 953	24 953
Autres créances	3 853 092	13 181	3 839 911	4 107 673
Divers				
Valeurs mobilières de placement	12 489 070	32 082	12 456 988	12 442 648
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 999 152		6 999 152	8 873 845
Charges constatées d'avance	1 162 868		1 162 868	1 050 609
<b>Total II</b>	<b>30 784 686</b>	<b>259 124</b>	<b>30 525 562</b>	<b>32 715 803</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>199 057 257</b>	<b>88 621 945</b>	<b>110 435 312</b>	<b>115 986 192</b>

## Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	<b>12 936 453</b>	<b>12 936 453</b>
Première situation nette établie	8 461 764	8 461 764
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	4 474 688	4 474 688
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>	<b>157 094</b>	<b>157 094</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	157 094	157 094
Ecarts de réévaluation		
<b>Réserves</b>	<b>53 251 897</b>	<b>52 684 503</b>
Réserves statutaires ou contractuelles	664 825	664 825
Réserves pour projet de l'entité	52 587 072	52 019 678
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 733 756	-7 890 303
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-3 167 542</b>	<b>-3 276 058</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>51 444 146</b>	<b>54 611 689</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 094 831	3 263 513
Provisions réglementées	8 160 966	8 108 283
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total I</b>	<b>62 699 943</b>	<b>65 983 485</b>
Comptes de liaison		
<b>Total comptes de liaison</b>		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	236 453	236 453
Fonds dédiés	1 146 595	1 268 406
<b>Total II</b>	<b>1 383 048</b>	<b>1 504 859</b>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 187 750	1 618 750
Provisions pour charges	245 151	216 223
<b>Total III</b>	<b>1 432 901</b>	<b>1 834 973</b>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts	28 381 105	30 464 372
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	27 384	29 099
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 207	17 919
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 840 436	3 188 478
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 045 495	9 821 072
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	838 749	369 381
Autres dettes	548 990	1 635 692
Produits constatés d'avance	1 214 054	1 136 863
<b>Total IV</b>	<b>44 919 420</b>	<b>46 662 875</b>
Ecarts de conversion - Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>110 435 312</b>	<b>115 986 192</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	41 925	36 990
<b>Ventes de biens et de services</b>	<b>15 988 572</b>	<b>15 743 424</b>
Ventes de biens	8 720 606	7 914 645
Ventes de prestations services	7 267 966	7 828 779
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>69 313 804</b>	<b>66 141 087</b>
Concours publics et subventions d'exploitation	69 198 349	66 063 840
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable		
Ressources liées à la générosité du public	115 456	77 246
Contributions financières		
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	653 213	704 667
Utilisation des fonds dédiés	605 097	244 136
Complément de rémunération des TH	14 708 130	14 060 271
Autres produits	1 478 509	1 601 474
<b>Total I</b>	<b>102 789 251</b>	<b>98 532 047</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de matières / marchandises	3 026 075	3 115 597
Variations de stock	9 370	-7 284
Autres achats et charges externes	20 585 761	19 890 838
Aides financières	42 914	45 582
Impôts, taxes et versements assimilés	4 772 454	4 363 913
Salaires et traitements	51 190 441	49 358 217
Charges sociales	19 300 446	18 195 153
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 872 825	5 923 877
Dotations aux provisions	96 428	100 500
Reports en fonds dédiés	483 286	356 534
Autres charges	269 487	502 579
<b>Total II</b>	<b>105 649 486</b>	<b>101 845 505</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-2 860 236</b>	<b>-3 313 458</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	50 445	878 212
Autres intérêts et produits assimilés	70 546	69 248
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	515 490	6 033
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement	23 192	321 305
<b>Total III</b>	<b>659 673</b>	<b>1 274 798</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	334	479 640
Intérêts et charges assimilées	658 250	672 101
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	276 412	9 273
<b>Total IV</b>	<b>934 995</b>	<b>1 161 014</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-275 322</b>	<b>113 784</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-3 135 557</b>	<b>-3 199 674</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	13 496	45 290
Sur opérations en capital	935 295	1 825 445
Reprises provisions, dép., et transferts de charge	367 377	407 898

## Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
<b>Total V</b>	<b>1 316 169</b>	<b>2 278 633</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	994 600	73 245
Sur opérations en capital	111 201	210 257
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	225 318	1 555 000
<b>Total VI</b>	<b>1 331 119</b>	<b>1 838 503</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-14 951</b>	<b>440 131</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	17 034	516 515
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>104 765 092</b>	<b>102 085 479</b>
<b>Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>107 932 634</b>	<b>105 361 536</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-3 167 542</b>	<b>-3 276 058</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	88 341	15 488
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>88 341</b>	<b>15 488</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	88 341	15 488
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>88 341</b>	<b>15 488</b>



## Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non Applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	X		
- Liste des établissements	X		
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations	X		
- Détail des amortissements	X		
- Etat des créances	X		
- Produits à recevoir	X		
- Etat des dettes	X		
- Charges à payer	X		
- Tableau de variation des fonds associatifs	X		
- Etat des provisions	X		
- Suivi des fonds dédiés	X		
- Détail des résultats	X		
- Nature du report à nouveau	X		
- Charges et produits constatés d'avance	X		
- Crédit-bail			X
- Tableau de financement	X		
- Répartition des produits	X		
- Tableau des engagements	X		
- Informations diverses	X		

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

L'association a pour buts de :

- Poursuivre au sein de l'UNAPEI, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes handicapées mentales (enfants, adolescents et adultes) et, de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale et/ou professionnelle.
- Apporter à ces familles et aux personnes handicapées mentales l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,
- Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles et des personnes handicapées mentales,
- Rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes handicapées mentales,
- Venir en aide aux familles et aux personnes handicapées mentales en :
  - \* Leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
  - \* Promouvant et en mettant en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes handicapées mentales (enfants, adolescents et adultes)
- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées mentales auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc....
- Et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre toute activité sociale, médico-social, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 110 435 312 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de -3 167 542 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/05/2024 par le conseil d'administration de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément à la réglementation applicable à savoir :

- les articles 21 à 79 du Code Civil local
- la loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations
- le Code de Commerce
- les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 décembre 2018 (n°2018-06) et du 8 novembre 2019 (n°2019-04)
- le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)
- le Code de la Sécurité Sociale (CSS)
- le Code de la Santé Publique (CSP)

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

## Règles et méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Traitement des legs

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

### Traitement des contributions volontaires en nature

Le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose un nouveau principe en matière de contributions volontaires, qui est désormais la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8. Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :

- les dons en nature, qui sont suivis et valorisés et dont le montant reçu au cours de l'exercice sont renseignés au pied du compte de résultat dans le tableau des contributions volontaires en nature. En 2023, l'association a reçu 28 dons en nature composés notamment de vélos, divers matériels et fournitures, également des frais de déplacement des administrateurs.
- l'Association bénéficie également de prestations de bénévolat mais dont l'importance est relativement faible au regard du reste de l'activité. A ce jour, l'Association ne dispose pas d'éléments lui permettant de suivre et de valoriser ces heures de bénévolat.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Concernant le traitement comptable des frais d'acquisition, il a été retenu la comptabilisation en charges pour les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement.

Les moins-values latentes constatées en fin d'exercice font l'objet de provisions dont le montant porté en comptabilité s'élève respectivement à 83 750€ pour les immobilisations financières et 32 082€ pour les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023.

Le montant des plus-values latentes à la clôture de l'exercice 2023 s'élève à 529 618€.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions règlementées. Il s'agit notamment de provisions pour renouvellement d'immobilisations et de provisions liées au personnel (cf Etat des provisions et § 8 des informations diverses).

## Liste des établissements

Les Comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mai 2024.

Les mouvements financiers des établissements et services de l'association sont suivis dans 30 comptabilités distinctes présentant 43 résultats. Cela permet de suivre l'activité des établissements regroupés, en distinguant l'activité sous gestion contrôlée et l'activité sous gestion propre.

### Liste des établissements

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
<b>- ETS DE LA GESTION PROPRE</b>		
* Vie Associative & Micro-crèche	propre	Ressources propres
* Entreprise Adaptée 67 et 68	propre	Ressources propres & DDETSPP par aides aux postes et subventions
* Etape formation	propre	Ressources propres
* ESAT-BAPC 68	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* ESAT-BAPC 67	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* ESAT-BAPC Dannemarie	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* Gestion résidents FATH Dannemarie & Mutzig	propre	Ressources propres
<b>- ARS Assurance Maladie</b>		
* Siège	contrôlée	Frais de sièges portés par les dotations de financement des établissements
* IMP Jeunes Enfants / SESSAD	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* SESSAD Autisme	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* IMPRO Les Glycines	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* IME Domaine Rosen	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS de Jour Bollwiller	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS Mi Eck Turkheim	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* MAS de Lingolsheim	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* SESSAD de Rosheim	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* IME Dannemarie	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* ESAT-BPAS 68	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* ESAT-BPAS 67	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* ESAT-BPAS Dannemarie	contrôlée	Dotation Globalisée Commune

## Liste des établissements

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
<b>- Collect. Européenne d'Alsace - Haut Rhin</b> * Foyers Le Moulin * Foyers Cap Cornely * FHTH Guebwiller, Colmar, Dannemarie * Service d'Accueil de Jour Cap Cornely * Service d'Accueil de Jour Dannemarie * Service d'Accueil de Jour Soultz * SAVS & SAMSAH Haut-Rhin * FASPHV Mulhouse & Dannemarie	contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée
<b>- Collect. Européenne d'Alsace - Bas Rhin</b> * FAM / FAS Duttlenheim * FAM Hoenheim * FHTH & SAVS Strasbourg * FHTH & SAVS Haguenau	contrôlée contrôlée contrôlée contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée Dotation globalisée du prix de journée

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

Une provision pour paiement des heures supplémentaires a été dotée dans les dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2023 pour un montant total de 1 102 K€, soit 808 K€ au titre des régularisations sur exercices antérieurs et 294 K€ au titre des heures réalisées au cours de l'année 2023.

Cette provision suit le traitement comptable des corrections d'erreurs impactant de ce fait le compte de résultat comme suit :

- Les 808 K€ concernant les heures antérieures à 2023 ont été comptabilisées en charges exceptionnelles
- Les 294 K€ concernant les heures au titre de 2023 ont été inscrites en charges de personnel

Rappel concernant la vente d'un ensemble immobilier à Mulhouse :

L'association a vendu au courant de l'année 2022 un ensemble immobilier pour la somme de 1 800 K€ générant une plus-value comptable de 1 595 K€.

Conformément aux spécificités comptables du secteur médico-social, une provision réglementée a été comptabilisée pour le montant de la plus-value réalisée, neutralisant ainsi l'impact sur le résultat comptable 2022.

La vente immobilière fait l'objet d'un paiement échelonné formalisé dans l'acte authentique.

Suite au décès du dirigeant de la société acquéreur, les paiements ont été interrompus et la société mise en liquidation.

Une procédure a été engagée afin d'obtenir le paiement intégral de la vente.

Si la procédure devait connaître une issue défavorable, une clause résolutoire prévue dans l'acte conduira l'association à annuler la vente, et ainsi à réduire les fonds associatifs du montant de la provision réglementée comptabilisée en 2022.

La procédure judiciaire est toujours en cours au 31 décembre 2023, aucune écriture comptable n'a été constatée au cours de l'exercice.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	641 352	16 783		658 135
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>641 352</b>	<b>16 783</b>		<b>658 135</b>
- Terrains	8 028 220			8 028 220
- Constructions sur sol propre	100 889 391	51 294	699 356	100 241 329
- Constructions sur sol d'autrui	754 633			754 633
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	18 724 360	547 542	66 781	19 205 122
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 675 081	524 870	7 189	18 192 762
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 691 940	3 331		1 695 271
- Matériel de transport	5 972 801	153 643	265 909	5 860 535
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 059 025	381 924	100 399	8 340 550
- Emballages récupérables et divers	649 463			649 463
- Immobilisations corporelles en cours	342 900	781 240	169 127	955 013
- Avances et acomptes	30 760	51 982	28 774	53 968
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>162 818 574</b>	<b>2 495 826</b>	<b>1 337 535</b>	<b>163 976 865</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	56 093	7 000		63 094
- Autres titres immobilisés	1 154 986	15		1 155 002
- Prêts et autres immobilisations financières	2 214 788	219 876	15 188	2 419 476
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3 425 868</b>	<b>226 891</b>	<b>15 188</b>	<b>3 637 571</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>166 885 794</b>	<b>2 739 500</b>	<b>1 352 723</b>	<b>168 272 571</b>

Autres immobilisations corporelles - Divers : 649 463

Dont biens recus par legs et donations destinés à être cédés : 210 000

## Notes sur le bilan

### Immobilisations financières

#### Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS VIT'EA / clôture 31/03/2023 / 67960 ENTZHEIM	10 000		50,00	-28 887
SAS KS SOLUTIONS / clôture 31/12/2022 / 67800 BISCHHEIM	10 000		50,00	-4 505
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				
SCIC A2S INTERIM / clôture 31/12/2022 / 68000 COLMAR	86 100		29,04	-28 535

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	545 097	5 391		550 489
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>545 097</b>	<b>5 391</b>		<b>550 489</b>
- Terrains	248 184	7 246		255 430
- Constructions sur sol propre	43 852 454	3 071 895	565 977	46 358 371
- Constructions sur sol d'autrui	569 673	25 106		594 779
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 776 927	942 077	66 744	11 652 260
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 248 275	936 736	7 189	15 177 822
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 495 357	38 890		1 534 247
- Matériel de transport	5 256 755	258 955	265 909	5 249 801
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 412 066	521 714	99 953	6 833 827
- Emballages récupérables et divers	64 254	7 790		72 045
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>82 923 946</b>	<b>5 810 408</b>	<b>1 005 772</b>	<b>87 728 583</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>83 469 043</b>	<b>5 815 799</b>	<b>1 005 772</b>	<b>88 279 071</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 13 369 217 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	15		15
Prêts	1 260 498		1 260 498
Autres	1 158 978		1 158 978
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 908 813	5 646 951	261 862
Autres	3 878 046	3 878 046	
Charges constatées d'avance	1 162 868	318 478	844 390
<b>Total</b>	<b>13 369 217</b>	<b>9 843 475</b>	<b>3 525 743</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	171 387		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Créances de l'actif circulant - Autres : 3 878 046

Dont créances reçues par legs et donations : 24 953

#### Produits à recevoir

	Montant
Usagers – factures à établir	16 368
Clients – factures à établir	115 676
Rabais, remises, rist. à obtenir et	42 155
Personnel - Produits à recevoir	43 700
Organismes sociaux - Produits à recevoir	223 898
Etat - Produits à recevoir	30 927
Divers - Produits à recevoir	1 040 528
Intérêts courus sur oblig., bons et	477 970
Intérêts courus à recevoir	21 264
<b>Total</b>	<b>2 012 486</b>

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 44 890 295 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	28 381 105	2 078 727	7 316 587	18 985 790
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	21 466	18 504	2 962	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 840 436	3 840 436		
Dettes fiscales et sociales	10 045 495	10 045 495		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	838 749	838 749		
Autres dettes (**)	548 990	548 990		
Produits constatés d'avance	1 214 054	1 214 054		
<b>Total</b>	<b>44 890 295</b>	<b>18 584 956</b>	<b>7 319 549</b>	<b>18 985 790</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 083 267			
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	726 551
Fournisseurs d immobilisations	48 812
Dettes prov. pour congés à payer	4 295 201
Personnel - Charges à payer	73 265
Charges soc.sur congés à payer	1 825 865
Charge sociales - charges à payer	11 629
Charges fisc.sur congés à payer	297 571
Etat - Autres charges à payer	26 833
Rabais, remises, rist. à accorder	4 202
Divers - Charges à payer	97 052
<b>Total</b>	<b>7 406 981</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 162 868		
<b>Total</b>	<b>1 162 868</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 214 054		
<b>Total</b>	<b>1 214 054</b>		

## Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Première situation nette établie	8 461 764			8 461 764
Fonds statutaires	0			0
Dotation non consommable	0			0
Autres fonds propres sans droit de reprise	4 474 689			4 474 689
<b>Total fonds sans droit reprise</b>	<b>12 936 453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 936 453</b>
Fonds statutaires avec droit de reprise	0			0
Autres fonds propres avec droit de reprise	157 094			157 094
<b>Total fonds avec droit reprise</b>	<b>157 094</b>		<b>0</b>	<b>157 094</b>
Ecart de réévaluation	0			0
Réserves statutaires ou contractuelles	664 825			664 825
Réserves pour projet de l'entité	52 019 677	738 165	170 770	52 587 071
Autres réserves	0			0
<b>Total réserves</b>	<b>52 684 502</b>	<b>738 165</b>	<b>170 770</b>	<b>53 251 897</b>
Report à Nouveau	-7 890 302	641 764	4 485 217	-11 733 755
Résultat de l'exercice	-3 276 058	-3 167 542	-3 276 058	-3 167 542
Subventions d'investissement	3 263 514	25 653	194 336	3 094 831
Provisions réglementées	8 108 282	225 077	172 393	8 160 966
<b>Total fonds associatifs</b>	<b>65 983 485</b>	<b>-1 536 884</b>	<b>1 746 658</b>	<b>62 699 943</b>

## Etat des provisions et réserves

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice / utilisées	Reprise de l'exercice / non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
<b>Provisions réglementées</b>					
Destinées à la couverture du BFR	48 802				48 802
Pour renouvellement des immobilisations	5 466 334		172 022		5 294 313
Amortissements dérogatoires	0				0
Réserves des plus values nettes d'actif immobilisé	2 593 146	225 077	372		2 817 851
Réserves des plus values nettes d'actif circulant	0				0
<b>Total 1</b>	<b>8 108 283</b>	<b>225 077</b>	<b>172 393</b>	<b>0</b>	<b>8 160 966</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provisions pour risques	1 618 750	67 500	498 500		1 187 750
Provisions pour pensions et obligations similaires	118 413				118 413
Provisions charges à répartir / plusieurs exercices	0				0
Autres provisions pour charges	97 810	28 928			126 738
<b>Total 2</b>	<b>1 834 973</b>	<b>96 428</b>	<b>498 500</b>	<b>0</b>	<b>1 432 901</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
Dépréciation des immobilisations	146 362	334	62 945		83 750
Dépréciation des stocks et encours	0				0
Dépréciation des comptes de tiers	190 091	47 451	10 500		227 042
Dépréciation des comptes financiers	484 627		452 545		32 082
<b>Total 3</b>	<b>821 079</b>	<b>47 785</b>	<b>525 990</b>	<b>0</b>	<b>342 874</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3)</b>	<b>10 764 335</b>	<b>369 289</b>	<b>1 196 883</b>	<b>0</b>	<b>9 936 741</b>
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		143 879	509 000	0	
- financières		334	515 490	0	
- exceptionnelles		225 077	172 393	0	

## Fonds dédiés &amp; fonds reportés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES ET REPORTEES	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice (compte 19)	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagements à réaliser s/ nouvelles ressources affectées (compte 689)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
<b>Subventions, dons et legs affectées</b>					
Fonds reportés - Legs (Ets 10)	236 453	236 453			236 453
<b>Fonds reportés - Legs et donations</b>	<b>236 453</b>	<b>236 453</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>236 453</b>
FIR ESAT Haguenau	7 000		586	7 000	6 414
<b>Fonds dédiés à l'investissement</b>	<b>7 000</b>	<b>0</b>	<b>586</b>	<b>7 000</b>	<b>6 414</b>
CNR ARS 21 à 23 - Apprentis/Formation/stagiaires	249 617	233 146	96 654	22 500	158 992
CNR 2023 - Tvx économies énergie	122 536		6 414	122 536	116 122
CNR 2023 - Prise en charge /PAG	56 000		3 626	56 000	52 374
FATESAT Développement GESCOM	90 000			90 000	90 000
<b>Fonds dédiés à l'exploitation</b>	<b>518 153</b>	<b>233 146</b>	<b>106 694</b>	<b>291 036</b>	<b>417 488</b>
Fonds dédiés - Transformation de l'offre	201 000	180 080	124 980		55 100
Subv. AGEFIPH et ARS Action et comp. (Ets 67)	257 888	122 099	124 274	140 746	138 572
Subvention ARS PAI Numerique 2021 (Ets 20)	76 169	76 169	76 169		0
ARS 2020 Dispositif dépistage (Ets 10)	95 659	70 184	5 337		64 847
ARS 2020 Habitat inclusif Colmar & Dannemarie	75 641	75 641			75 641
ARS - Divers FIR	54 636	50 021	9 458		40 563
Projet Experimentation Creton	93 567	41 437	41 437		0
Comité social divers établissements	86 342	82 819	6 141	26 622	103 300
Formations / emplois / stagiaires	180 341	43 346	10 042		33 304
Autisme & enfance divers établissements	30 583	24 690	4 155		20 535
Fonds dédiés Ets 72 & 73	60 000	59 468	39 863		19 605
ARS CNR projet DIU	46 449	32 969	13 866		19 103
Autres fonds dédiés	55 257	43 801	34 190	7 200	16 811
<b>Fonds dédiés sur subv. d'exploit. &amp; fonct.</b>	<b>1 313 530</b>	<b>902 723</b>	<b>489 912</b>	<b>174 568</b>	<b>587 380</b>
Loisirs Polyhandicapés	4 064	4 064			4 064
Fonds dédiés sur dons (EA 67)	68 584	44 868	7 905		36 963
Fonds dédiés associatifs (Regard'art)	144 083	8 620			8 620
Projet autodétermination	12 628	12 628		10 682	23 310
<b>Fonds dédiés sur dons manuels affectés</b>	<b>229 358</b>	<b>70 180</b>	<b>7 905</b>	<b>10 682</b>	<b>72 957</b>
Travaux Glycines	62 356	62 356			62 356
<b>Fonds dédiés sur legs et donations affectés</b>	<b>62 356</b>	<b>62 356</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62 356</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 366 850</b>	<b>1 504 859</b>	<b>605 097</b>	<b>483 286</b>	<b>1 383 048</b>

## Détail des résultats administratifs proposés

ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE	ARS Ass. Mal.	ARS Siège / Etapes	CEA 68	CEA 67	TOTAL
<b>EXCEDENT COMPTABLE</b>	683 911	8 035	447 544	37 524	1 177 014
<b>DEFICIT COMPTABLE</b>	- 610 584	- 479 252	- 217 540	- 607 544	- 1 914 920
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>73 327</b>	<b>-471 217</b>	<b>230 004</b>	<b>-570 020</b>	<b>-737 906</b>
<b>Reprise des résultats antérieurs</b>					0
Report à nouveau créditeur (+)			470	266	736
Reprise excédent affecté au financement de mesures d'exploitation	397 729	1			397 730
Report à nouveau débiteur (-)					0
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF</b>	<b>471 056</b>	<b>-471 216</b>	<b>230 474</b>	<b>-569 754</b>	<b>-339 440</b>
RAN excédent (+) déficit (-)	-424 019	-494 959	-116 370	-441 278	-1 476 626
RAN affecté au financement des mesures d'exploitation	214 000		20 000		234 000
Dépenses pour congés payés ("-" dotation ; "+" reprise)	-11 425	26 043	-101 545	-31 252	-118 179
Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	-36 536				-36 536
RAN constitué de dépenses refusées par les financeurs					0
<b>AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU</b>	<b>-257 980</b>	<b>-468 916</b>	<b>-197 915</b>	<b>-472 530</b>	<b>-1 397 341</b>
Excédents et réserves affectés à l'investissement					0
Excédent affectés à la couverture du BFR					0
Réserves de compensation des déficits ("-" reprise)	546 612		434 333	-97 224	883 721
Réserves de compensation des charges d'amortissement	253 780		58 000		311 780
Reprise s/ réserves de compensation des charges d'amortissement	-71 356	-2 300	-63 944		-137 600
<b>AFFECTATION EN RESERVES</b>	<b>729 036</b>	<b>-2 300</b>	<b>428 389</b>	<b>-97 224</b>	<b>1 057 901</b>
					0
<b>RESULTAT ADMINISTRATIF AFFECTE</b>	<b>471 056</b>	<b>-471 216</b>	<b>230 474</b>	<b>-569 754</b>	<b>-339 440</b>

## Résultats et reports à nouveau

### Détail des résultats comptables

DETAIL DES RESULTATS COMPTABLES	GESTION CONTROLEE		GESTION PROPRE		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Ets de la gestion propre			773 799	3 203 435	-2 429 636
ARS assurance maladie	683 911	610 584			73 327
ARS assurance maladie (Siège + Etapes GC)	8 035	479 252			-471 217
CEA 68 / Département du Haut-Rhin	447 544	217 540			230 004
CEA 67 / Département du Bas-Rhin	37 524	607 544			-570 020
<b>TOTAUX au 31/12/23</b>	<b>1 177 014</b>	<b>1 914 920</b>	<b>773 799</b>	<b>3 203 435</b>	<b>- 3 167 542</b>
<b>RESULTATS NETS</b>		<b>737 906</b>		<b>2 429 636</b>	<b>-3 167 542</b>

### Détail des reports à nouveaux

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Résultats sous contrôle			Report à nouveau			TOTAL DES REPORTS A NOUVEAU
	#115		#11591	#11592	#110-119	TOTAL DES REPORTS A NOUVEAU	
	RAN AFFECTE						
EXER.N	EX. ULTER.	RAN NON AFFECTE	AUT. TARIF.	OPPOS. (CP)	PROPRE		
Ets de la gestion propre						-8 622 326	-8 622 326
ARS assurance maladie	-35 902	56 107	916 348	-1 021 908	-1 508 143		-1 593 498
CEA 68 Département Haut-Rhin	143 455	96 066	203 613	-316 616	-366 071		-239 552
CEA 67 Département Bas-Rhin	-514 483	503 953	-559 089		-708 760		-1 278 379
<b>TOTAUX au 31/12/23</b>	<b>-406 930</b>	<b>656 127</b>	<b>560 871</b>	<b>-1 338 524</b>	<b>-2 582 974</b>	<b>-8 622 326</b>	<b>-11 733 756</b>
		<b>810 069</b>			<b>-12 543 824</b>		

## Tableau de financement FRNG

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2023	2022
Résultat de l'exercice	-3 167 542	-3 276 058
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	-935 295	-1 825 445
- Quote-part des subventions virée au résultat	-194 336	-210 666
- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-1 801 981	-985 213
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	111 201	210 257
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 677 649	8 399 938
<b>Capacité (+) ou insuffisance (-) d'autofinancement</b>	<b>689 697</b>	<b>2 312 813</b>
EMPLOIS	2023	2022
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	0	0
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts et dettes assimilées	2 088 743	2 086 089
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Immobilisations incorporelles	16 783	2 102
Terrains		
Agencements et aménagements de terrains		3 175
Constructions	426 213	574 464
Installations techniques, matériel et outillage industriel	497 636	696 951
Autres immobilisations corporelles	520 499	416 307
Immobilisations en cours	833 222	291 634
<b>AUTRES EMPLOIS</b>		
Participations et créances rattachées à des participations	0	0
Autres immobilisations financières	226 890	165 703
Réduction des fonds associatifs		
Neutralisation des dotations / reprises du BFR		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 609 986</b>	<b>4 236 425</b>
RESSOURCES	2023	2022
<b>Capacité d'autofinancement</b>	689 697	2 312 813
<b>EMPRUNTS</b>	0	0
Emprunts et dettes assimilées		742
<b>DOTATIONS ET SUBVENTIONS</b>		
Apports-Fonds associatifs		
Subventions d'équipement reçues	25 653	38 570
Reserves et provisions réglementées		
<b>AUTRES RESSOURCES</b>		
Autres immobilisations financières	15 188	3 742 857
Cessions immobilisations	935 295	1 825 445
Transfert dépréciation stocks, créances, él. financiers		
Variation provision CP dépenses non opposables	201 723	71 780
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 867 556</b>	<b>7 992 208</b>
<b>Apport (+) prélèvement (-) sur le fonds de roulement</b>	<b>-2 742 430</b>	<b>3 755 783</b>

## Tableau de financement BFR / TRE

	2023		2022
	EMPLOIS	RESSOURCES	SOLDE
Variation du FRNG selon EPRD			-2 742 430
Variation de la créance dite de l'article 58			3 755 783
<b>VARIATION TOTALE DU FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>-2 742 430</b>
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
<b>Variation de l'actif circulant</b>			
Stocks et en-cours		68 784	
Créances org. payeurs, usagers et clients		292 249	
Créances sur les caisses de sécu sociale			
Créances sur les mutuelles et autres tiers payants			
Autres débiteurs	186 036		
Créances sur cessions d'immobilisations			
Dépenses à classer			
Comptes de liaison fonctionnement			
<b>Variation du passif circulant</b>			
Avances reçues	113 531		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		680 742	
Dettes fiscales et sociales		211 642	
Autres créditeurs	999 833		
Recettes à classer ou à régulariser			
Comptes de liaison fonctionnement			
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			<b>45 983</b>
<b>TRESORERIE</b>			
<b>Variation de la trésorerie d'actif</b>			
Liquidités		1 874 693	
VMP et autres		438 205	
Compte de liaison trésorerie			
<b>Variation de la trésorerie de passif</b>			
Crédit de trésorerie			
ICNE	3 786		
Fonds en dépôt			
Compte de liaison trésorerie			
Dettes sur immobilisations		479 302	
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			<b>-2 788 414</b>
			<b>3 623 765</b>

## Répartition des produits

Produits par nature	Répartition					Total au 31/12/2023
	Siège	ARS Assurance Maladie	CEA 68	CEA 67	Gestion Propre	
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>						
- Prix de journée		238 226	273 718	82 220		594 164
- Dotation globale de financement		44 002 275	11 425 088	7 705 933		63 133 296
- Reversement Usagers			1 816 315	1 145 462		2 961 777
- Production de l'exercice	17 219	1 292 464	146 367	545 507	13 984 714	15 986 272
- Produits des activités annexes						
- Production immobilisée					2 300	2 300
- Subventions d'exploitation (dont aide au poste EA)		94 545	2 400		2 412 167	2 509 112
- Reprises s/amts & prov. - TRF de charges		286 789	106 546	43 573	216 305	653 213
- Cotisations & Collecte		6 200			151 181	157 381
- Autres produits d'exploitation	3 558	183 566	29 738	54 433	1 207 213	1 478 508
- Aide au poste ESAT					14 708 130	14 708 130
- Utilisation des fonds dédiés	76 169	268 283	71 266	45 137	144 243	605 098
- QP de résultat s/ opération en commun						
	<b>96 946</b>	<b>46 372 348</b>	<b>13 871 438</b>	<b>9 622 265</b>	<b>32 826 253</b>	<b>102 789 251</b>
<b><u>Produits financiers</u></b>						
- De valeurs mob. et créances actif immobilisé					50 445	50 445
- Intérêts et produits assimilés		291		5	70 251	70 547
- Reprise prov depr immo fin					515 490	515 490
- Différences positives de change						
- Produits nets s/cess. Val.mobil.placements					23 192	23 192
		<b>291</b>		<b>5</b>	<b>659 377</b>	<b>659 673</b>
<b><u>Produits exceptionnels</u></b>						
- Sur opérations de gestion	4 024	233		8 858	382	13 497
- Sur opérations en capital			330 700	1 380	603 215	935 295
- Reprises s/provisions - transf. de charges		230 945	33 098	25 728	77 606	367 377
	<b>4 024</b>	<b>231 178</b>	<b>363 798</b>	<b>35 966</b>	<b>681 203</b>	<b>1 316 169</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>100 970</b>	<b>46 603 817</b>	<b>14 235 236</b>	<b>9 658 236</b>	<b>34 166 834</b>	<b>104 765 092</b>

## Engagements donnés et reçus

Nature	Etablissements	Objet	Montants
			2023
<b>ENGAGEMENTS DONNES ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			
Engagement en matière de retraite	GLOBAL	Voir note sur info diverses	2 417 332
<b>DETTES GARANTIES PAR DES SURETES RELLES</b>			
Nantissements de comptes financiers	GLOBAL	Garantie d'emprunts	1 216 581
Prénotations hypothécaires	GLOBAL	Garantie d'emprunts	9 007 897
Hypothèques immobilières conventionnelles	GLOBAL	Garantie d'emprunts	13 306 893
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			<b>25 948 702</b>
Nature	Tiers	Objet	Montants
			2023
<b>ENGAGEMENTS RECUS ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			
Cautions reçues en garantie d'emprunts	GLOBAL	Garantie d'emprunts	3 826 767
1) Engagement pour congés à payer par les autorités de tarification pour les personnels inscrits dans les activités sous gestion contrôlée (arrêté du 12/12/2007)	ARS Etat ARS AM Conseil Départ.	Droits aux congés acquis par le personnel	3 934 146
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE</b>			<b>7 760 913</b>

## Informations diverses

### 1) Informations en matière d'effectif

Les effectifs, sans considérer les temps de présence, et en distinguant les personnels liés par un contrat de travail, des travailleurs handicapés (usagers), s'établissent comme suit :

Au 31/12/2023		ADAPEI PAPILLONS BLANCS
<b>1</b>	<b>Personnel salarié</b>	
	Ouvriers	270
	ETAM	914
	Cadres	160
	<b>TOTAL</b>	<b>1344</b>
<b>2</b>	<b>Travailleurs handicapés en ESAT</b>	
	Usagers	1170
	<b>TOTAL</b>	<b>1170</b>

### 2) Engagements retraite et provisions liées au personnel

Le montant des engagements de l'Association en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite, ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel, doit être déterminé par référence à la Convention Collective.

La valorisation de l'engagement retraite pour le périmètre de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE a été valorisé en utilisant les paramètres suivants :

- Table de mortalité TH/TF 00-02
- Taux d'actualisation financière : 3.17% (3.77% en 2022)
- Initiative du départ pour le salarié à 67 ans (idem en 2022)
- Rotation du personnel : 3%
- Evolution des salaires : 2%
- Méthode de calcul : ANC 2021

Le montant correspondant (charges sociales comprises) figure dans le tableau des engagements pour 2 417 332€. Suite à l'octroi par les autorités de tarification de financement pour les départs à la retraite, une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour la somme de 118 413 €, par dérogation aux principes comptables.

Une provision pour risques a également été dotée pour un risque social concernant l'application de la réglementation en matière d'entretien professionnel évalué à 1 128 000 € à la clôture de l'exercice.

### 3) Opérations internes

Les opérations entre les différents établissements ont donné lieu à retraitements et annulations réciproques.

Le montant des opérations entre établissements est de 9 418 905 € pour 2023 contre 8 938 865 € pour 2022. Le montant neutralisé en 2023 tient compte de 4 385 793 € liés aux opérations de frais siège.

### 4) Placements financiers immobilisés

Les placements financiers immobilisés s'élèvent à 2 203 990 € contre 2 203 974 € au titre de l'exercice précédent. Pour rappel, un rachat partiel d'un contrat de capitalisation inscrit à l'actif immobilisé a été effectué en 2022, les fonds ont été réinvestis en valeurs mobilières de placements et figurent donc au niveau de la trésorerie à l'actif du bilan au 31/12/2023.

Ces immobilisations financières permettent d'assurer en partie la couverture des réserves de propre assureur figurant au passif du bilan pour 5 545 087 €.

## Informations diverses

Ces réserves résultent de provisions antérieurement dotées dans le cadre de la troisième résolution de l'Assemblée Générale du 20 Juin 1987 et de l'apport par fusion des réserves de même nature de l'ADAPEI du Bas-Rhin.

### 5) Impôt sur les sociétés des OSBL

L'instruction fiscale du 15 septembre 1998 a permis de dégager, avec certitude, les ESAT ainsi que les EA des impositions professionnelles, et notamment de l'impôt sur les sociétés.

L'association avait déposé un dossier auprès du centre des impôts pour obtenir son appréciation quant à son assujettissement aux impôts commerciaux. La réponse de l'administration du 11 septembre 2000 a confirmé le non assujettissement de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE.

Les revenus fonciers ainsi que les revenus capitaux mobiliers demeurant taxables à l'impôt sur les sociétés.

### 6) Résultats de gestion contrôlée

Conformément à la 9<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale du 21 juin 2003, les résultats refusés de gestion contrôlée sont imputés au report à nouveau de l'Association, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Mise à part les charges pérennes indiquées au point suivant, aucun rejet n'a été observé en 2023.

### 7) Charges supportées par l'Association

Des charges pérennes des établissements sont supportées par l'Association. Elles résultent soit d'une décision de refus antérieurs de la part de l'Autorité de tarification avec effet sur les exercices ultérieurs, soit d'une décision du Conseil d'Administration.

Il s'agit de :

ETABLISSEMENTS	Charges transférées en 2023	Charges transférées en 2022
IME CAPEAP ROSEN	36 536 €	36 536 €
IMPRO MULHOUSE		2 823 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	36 536 €	39 359 €

### 8) Provisions règlementées au renouvellement des immobilisations

Les règlements du CRC n° 2002-10 relatifs aux amortissements et n° 2004-6 relatifs aux actifs, ont été appliqués. L'arrêté du 12 décembre 2007, harmonise la nomenclature comptable applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux privés avec celle des établissements publics, par le plan comptable M22.

Dans le cadre de la modernisation des Etablissements sanitaires et médicaux sociaux, les autorités de tarification peuvent attribuer, au titre des dotations globales ou tarifs, des fonds destinés à financer des charges d'intérêts et d'amortissement des acquisitions ou productions d'immobilisations futures.

La provision règlementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification, une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et, le cas, échéant, des frais financiers constatés et liés au nouvel investissement, de sorte que l'impact de ces charges sur les comptes de résultats futurs soit nul.

La dotation comptabilisée avec accord de l'autorité de tarification est nulle au titre de l'exercice 2023 pour l'ensemble des établissements.

## Informations diverses

### 9) Différence de réalisation d'immobilisations

Par dérogation aux principes comptables, les plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles sont portées dans un compte de provision réglementée au passif. Il s'agit de réserves de plus-values nettes d'actif, immobilisées cédées. Les moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles donnent lieu à reprise de cette provision. Par contre, les cessions d'immobilisations financières suivent le principe énoncé au plan comptable général.

### 10) Contrats pluriannuels d'objectif et de moyen : CPOM

L'association a signé en date du 29 décembre 2015 avec l'Agence Régionale de Santé Alsace un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2016-2020 et qui se traduit par le versement d'une dotation globalisée commune (DGC). Des avenants ont été signés le 11 décembre 2021, le 10 mars 2022 puis le 9 février 2023 pour proroger le délai d'application de ce CPOM jusqu'au 31 décembre 2023. Le suivi de l'activité des établissements est analysé en nombre de journées ou en nombre de séances.

Dans le cadre d'une convention signée en date du 21 mars 2022, la Collectivité Européenne d'Alsace (Haut-Rhin et Bas Rhin) assure le financement des établissements de son ressort avec des dotations de prix de journées globalisées octroyées par établissement. Le suivi de l'activité des établissements est analysé en nombre de journées ou en nombre d'usagers suivis.

### 11) Honoraires liés au contrôle légal

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice peut être indiqué en annexe, pour distinguer honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal. Les honoraires enregistrés dans l'exercice et relatifs à la mission du commissaire aux comptes ne concerne que l'audit légal ; ils s'élèvent à 87 504 € TTC.

### 12) Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions doivent figurer dans l'annexe de façon globale pour chaque catégorie.

Les dirigeants, membres du Conseil d'Administration, sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

# ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

30, rue Henner

68000 COLMAR

---

## **RAPPORT** **du commissaire aux comptes** sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023



**SOCIETE FIDUCIAIRE  
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles  
68350 Didenheim  
Adresse postale :  
BP 31037  
68050 Mulhouse cedex 1  
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55  
fidurevision@fidurevision.fr  
www.fidurevision.fr

**ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**

30, rue Henner

68000 COLMAR

**RAPPORT**  
**du commissaire aux comptes**  
sur les comptes annuels

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

## **OPINION**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ADAPEI - Papillons Blancs d'Alsace** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **OBSERVATION**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Autres éléments significatifs » des Faits caractéristiques de l'annexe des comptes annuels qui relate les événements liés à la comptabilisation des heures supplémentaires et à la cession de l'ensemble immobilier de Mulhouse.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Subventions et concours publics

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions et des concours publics ainsi que le respect des conditions prévues, le cas échéant, dans les conventions signées liées à leur octroi.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

## **ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**

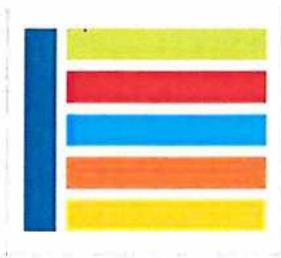
30, rue Henner

68000 COLMAR

---

### **RAPPORT SPECIAL** **du commissaire aux comptes** sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2023



**SOCIETE FIDUCIAIRE  
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles  
68350 Didenheim  
*Adresse postale :*  
BP 31037  
68050 Mulhouse cedex 1  
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55  
[fidurevision@fidurevision.fr](mailto:fidurevision@fidurevision.fr)  
[www.fidurevision.fr](http://www.fidurevision.fr)

**ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE**  
30, rue Henner  
68000 COLMAR

**RAPPORT SPECIAL**  
**du commissaire aux comptes**  
sur les conventions réglementées

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

## 1. Frais de fonctionnement

Votre association met à la disposition de certains administrateurs du matériel informatique et de téléphonie dont le coût de fonctionnement est payé par l'association. A ce titre, l'association a pris en charge un montant total de € 2.233 au cours de l'exercice, contre € 2.247 l'exercice précédent.

### Personnes concernées :

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| - M. Antoine LALLEMAND   | - M. Serge MOSER          |
| - M. Claude MATHIS       | - M. Prinio FRARE         |
| - M. Donato SANCHEZ      | - M. Richard THOMAS       |
| - M. Francis SCHALLER    | - M. Dominique BONVALLOT  |
| - M. François WUNDERLICH | - M. Jean Paul COLESSE    |
| - M. Jean Luc LEMOINE    | - M. Jean Marie MARSEILLE |
| - M. Joël STIHLE         | - Mme Marie Claude PUCHE  |
| - M. Michel KOEBEL       | - M. Christophe BENOIT    |
| - M. Michel WINTER       | - M. Patrice DUPUY        |
| - M. Patrick LEONET      |                           |

## 2. Frais des membres du conseil d'administration

Dans le cadre de leurs fonctions bénévoles de membres du conseil d'administration, les administrateurs engagent des frais que l'association leur rembourse.

Votre association a pris en charge à ce titre une somme globale de € 29.137 au cours de l'exercice au titre de frais de déplacement kilométriques, contre € 27.915 l'exercice précédent.

### Personnes concernées :

- |                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| - M. Antoine LALLEMAND   | - M. Serge MOSER          |
| - M. Claude MATHIS       | - M. Prinio FRARE         |
| - M. Donato SANCHEZ      | - M. Richard THOMAS       |
| - M. Francis SCHALLER    | - M. Dominique BONVALLOT  |
| - M. François WUNDERLICH | - M. Jean Paul COLESSE    |
| - M. Jean Luc LEMOINE    | - M. Jean Marie MARSEILLE |
| - M. Joël STIHLE         | - Mme Marie Claude PUCHE  |
| - M. Michel KOEBEL       | - M. Christophe BENOIT    |
| - M. Michel WINTER       | - M. Patrice DUPUY        |
| - M. Patrick LEONET      |                           |

### 3 . FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE

#### Bail de location

Selon bail de location du 20 octobre 2021, le FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE loue à votre association une surface de 135 m<sup>2</sup> de bureaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2 avenue de Bruxelles – Parc des Collines – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM, ainsi que 4 places de parking.

Le bail a pris effet au 20 octobre 2021 et s'est terminé le 19 octobre 2022.

Un nouveau bail a été signé le 17 octobre 2022 pour une durée d'un an du 20 octobre 2022 au 19 octobre 2023.

Les biens sont consentis moyennant un loyer annuel HT de € 16.380 augmenté de provisions sur charges de € 476 HT par mois.

Un dépôt de garantie de 3 mois de loyers est dû et a été versé à la signature du bail à hauteur de € 4.095 HT.

Au titre de l'exercice, € 16.380 HT de loyers et € 5.678 HT de charges ont été décomptés en charges.

#### Personnes concernées :

- M. Serge MOSER, Président du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Président du Conseil d'Administration de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
- M. Patrick LEONET, Trésorier du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Trésorier de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
- M. Jean-Pierre SERBONT, Secrétaire du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Membre du Conseil d'Administration de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
- M. Claude MATHIS, Administrateur du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Président adjoint de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
- M. Jean-Paul COLESSE, Administrateur du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Administrateur de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

Fait à Didenheim, le 07 juin 2024

**Le commissaire aux comptes  
Société Fiduciaire de Révision**



**Philippe PFLIMLIN**



.....  
**DIRECTION GÉNÉRALE**

2 AVENUE DE STRASBOURG

68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

TÉL : 03 89 32 74 40